

Did you hear that the Eastern Shore Islands was named an "Area of Interest" for potential marine protection?

On March 22, 2018 the Government of Canada announced the Eastern Shore Islands as an Area of Interest (AOI) for possible Marine Protected Area (MPA) designation under the *Oceans Act*. The announcement marks the start of a multi-year process to evaluate this area as a potential MPA.

What does this mean?

This area could receive greater legal protection under Canada's *Oceans Act*. A MPA would help protect this special natural place from high-impact activities while helping to preserve traditional uses such as sustainable, commercial fisheries and recreational hunting and angling for future generations. The Eastern Shore Islands is only a study area at this point and no decisions have been made about whether it will be designated, or what the size, shape or rules would be. These things will be determined by gathering more information, an assessment of risks and extensive consultation with the Province of Nova Scotia, First Nations, Indigenous groups, the local community, the fishing industry and other stakeholders.

A MPA can mean more scientific research in these waters, including opportunities for collaboration with the First Nations, community and industry. It could also mean improvements to the health of fishery resources, and more opportunities for tourism and recreation.

How can you provide input/get involved?

DFO will be hosting two public events this fall on the Eastern Shore! These open houses are designed to share information about the Eastern Shore Islands MPA establishment process, and are an opportunity for the department to learn more about what is important to you, the residents of the Eastern Shore. These events will be drop-in style and family-friendly so come at a time convenient to you:

Tuesday, October 30

10:30 a.m. - 6:30 p.m.

Tangier Fire Hall
17559 Hwy 7
Tangier, NS

Wednesday, November 7

10:30 a.m. - 6:30 p.m.

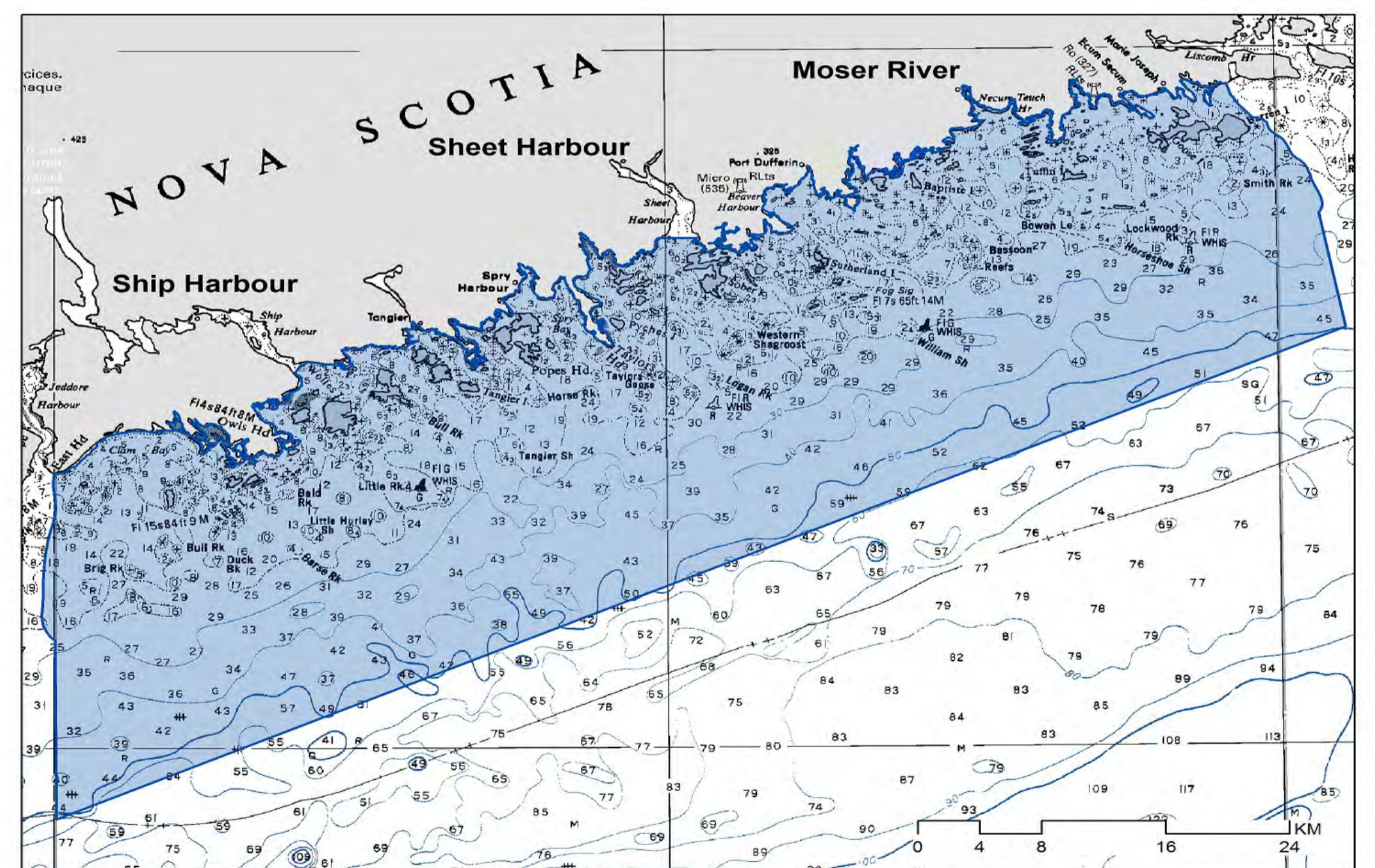
Moser River
Community Hall
28975 Hwy 7, Moser River, NS

What does this NOT mean?

A potential MPA on the Eastern Shore does not mean that all fisheries will be closed. Fisheries and Oceans Canada (DFO) is confident that lobster and other traditional fixed-gear fishing, dive fisheries, recreational fisheries, and Food, Social and Ceremonial (FSC) fisheries will be able to continue.

It does not mean that members of the community won't be able to enjoy the beautiful islands and the waters that surround them, as they have in the past. *Oceans Act* MPAs only protect the water, and MPA boundaries only extend to the low tide line. This means that all activities like hunting and clamming that take place on the land and between low tide and high tide would fall outside a MPA boundary. Likewise, a MPA would not impact property ownership, or maintenance activities such as private wharf repairs.

DFO isn't doing this alone. Consultation is necessary to ensure a 'best fit' design for the area. It's especially important to have First Nations, the fishing industry and local community members involved as they have taken care of this area for generations, and DFO wants to ensure there will be no impacts to jobs or the ability to make a living along the Eastern Shore.



Want more information?

If you have any questions, are wondering how a future MPA in the Eastern Shore Islands area might affect you, or want to be added to our **email distribution list**, please contact us at: MaritimesMPA@dfo-mpo.gc.ca.

Also, please visit our website regularly for updates or follow us on social media: www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/aoi-si/easternshore-ilescoteest-eng.html



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Canada

Êtes-vous au courant que les Îles de la côte est ont été désignées « site d'intérêt » aux fins de protection marine éventuelle?

Le 22 mars 2018, le gouvernement du Canada a annoncé que les Îles de la côte est constituaient désormais un site d'intérêt (SI) aux fins de désignation éventuelle comme zone de protection marine (ZPM) en vertu de la *Loi sur les océans*. Cette annonce marque le début d'un processus pluriannuel visant à évaluer ce site comme une ZPM éventuelle.

Qu'est-ce que cela signifie?

Ce site pourrait faire l'objet d'une plus grande protection juridique en vertu de la Loi sur les océans du Canada. Une zone de protection marine pourrait contribuer à protéger cet endroit naturel spécial des activités à incidence élevée, tout en aidant à préserver les usages traditionnels dont il fait l'objet, comme les pêches durables et commerciales ainsi que la chasse et la pêche à la ligne à des fins récréatives pour les générations futures. À ce stade, les Îles de la côte est ne constituent qu'une zone d'étude, et aucune décision n'a été prise quant à savoir si elles seront désignées comme ZPM, ou quelles en seront la taille, la forme ou les règles à établir. Ces éléments seront déterminés grâce à la collecte de plus de renseignements, à une évaluation des risques et à des consultations approfondies auprès de la province de la Nouvelle-Écosse, des Premières Nations, des groupes autochtones, des collectivités locales, de l'industrie de la pêche et des autres intervenants.

Une ZPM peut se traduire par la réalisation de plus de recherches scientifiques dans ces eaux, y compris des possibilités de collaboration avec les Premières Nations, les collectivités et l'industrie. Cela pourrait également signifier des améliorations à la santé des ressources halieutiques, et plus de possibilités pour le tourisme et les loisirs.

Comment pouvez-vous fournir des commentaires/participer?

Le MPO organisera deux événements publics au cours de cet automne sur la côte est! Ces journées portes ouvertes sont conçues pour échanger des renseignements sur le processus d'établissement de ZPM visant les Îles de la côte est, et constituent une occasion pour le Ministère d'en apprendre davantage sur ce qui est important pour vous en tant que résidents de la côte est. Ces événements auront un caractère accueillant et familial, alors vous pouvez venir au moment qui vous convient :

Mardi 30 octobre

De 10 h 30 à 18 h 30

Caserne des pompiers
17559, autoroute 7
Tangier, Nouvelle-Écosse

Mercredi 7 novembre

De 10 h 30 à 18 h 30

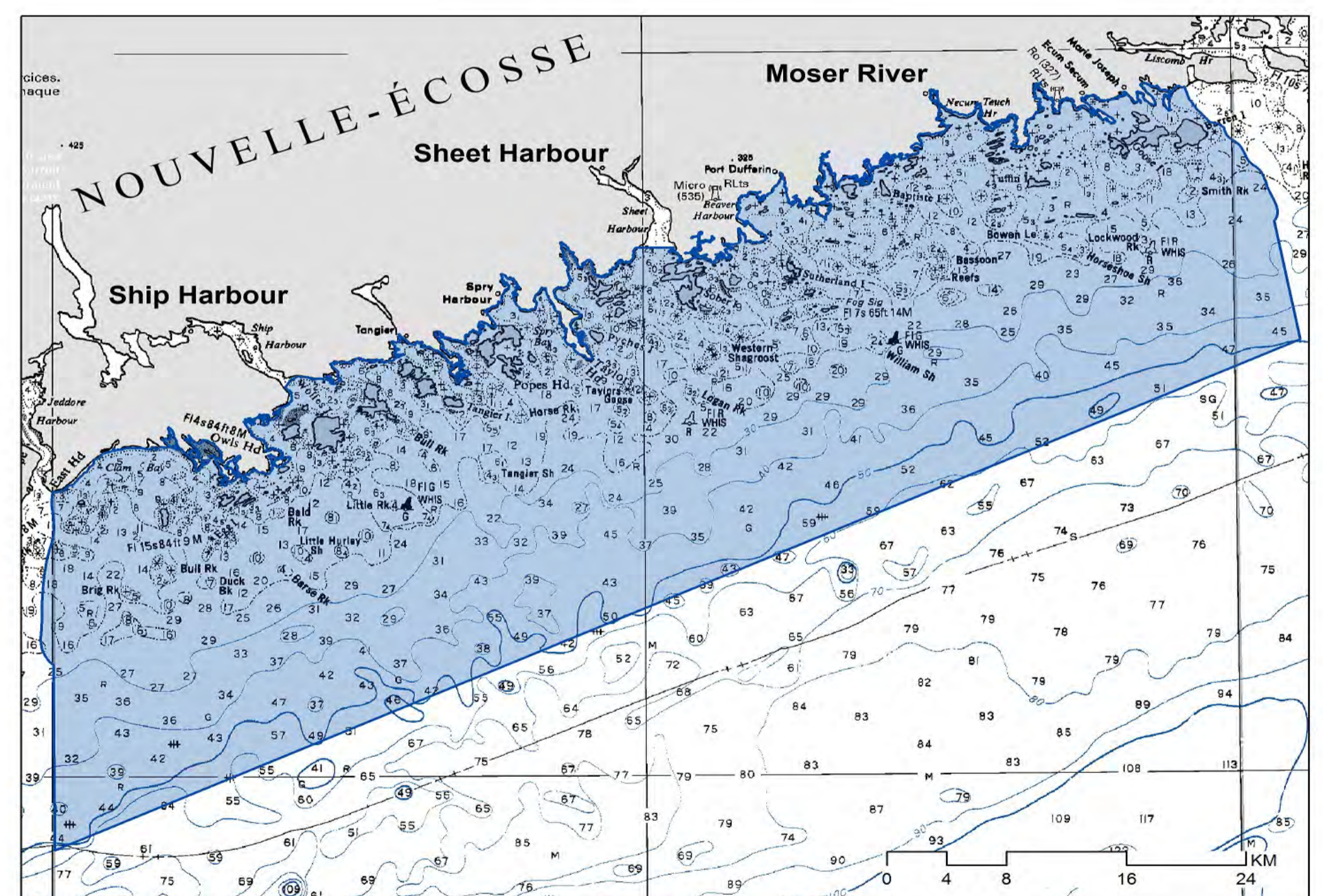
Salle communautaire de Moser River
28975, autoroute 7
Moser River, Nouvelle-Écosse

Remarque : Qu'est-ce que cela ne signifie PAS?

Une éventuelle ZPM sur la côte est ne signifie pas que toutes les pêches y seront fermées. Pêches et Océans Canada (MPO) est convaincu que la pêche au homard, les autres pêches traditionnelles à engin fixe, les pêches en plongée, les pêches récréatives ainsi que les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) seront en mesure de continuer.

Cela ne signifie pas que les membres de la collectivité ne seront pas capables de profiter de ces îles magnifiques et des eaux qui les entourent, comme ils l'ont fait par le passé. Les ZPM visées par la Loi sur les océans ne protègent que les eaux, et les limites de la ZPM ne s'étendent que jusqu'à la laisse de marée basse. Cela signifie que toutes les activités comme la chasse et la pêche à la palourde qui ont lieu sur les terres et entre la marée basse et la marée haute s'effectueront hors des limites de la ZPM. De même, une ZPM n'aurait pas d'incidence sur les droits de propriété ou les activités d'entretien telles que les réparations de quai privé.

Le MPO ne sera pas seul à faire le travail. Des consultations sont nécessaires pour assurer une conception de « meilleur ajustement » pour la zone. Il est particulièrement important que les Premières Nations, l'industrie de la pêche et les membres des collectivités locales soient impliqués, car ils se sont occupés de cette zone pendant des générations, et le MPO veut s'assurer qu'il n'y aura aucune incidence sur les emplois ou la capacité de gagner sa vie en habitant le long de la côte est.



Vous voulez plus d'information?

Si vous avez des questions, ou si vous vous posez des questions quant à la façon dont une ZPM future dans la zone des Îles de la côte est pourrait avoir une incidence sur vous, ou encore, si vous voulez être ajouté à notre **liste de distribution par courriel**, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : MaritimesMPA@dfo-mpo.gc.ca.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site Web pour obtenir des mises à jour ou à nous suivre sur les médias sociaux : www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/aoi-si/easternshore-ilescoteest-fra.html



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada